

# Sommet de la Terre 2012

## Principes pour une Economie verte

Une collection de principes pour une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

De Hannah Stoddart, Stakeholder Forum  
Sue Riddlestone, Bioregional  
Mirian Vilela, Earth Charter Initiative



STAKEHOLDER  
FORUM

**BioRegional**

solutions for sustainability

Initiative de la Charte de la Terre

## Introduction

Alors que nous approchons de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), prévue pour 2012, aussi appelée « Rio +20 », nous sommes à un moment critique de l'histoire de la Terre, un temps où l'humanité doit décider de son avenir. L'identification de « l'économie verte » comme l'un des thèmes clés pour le Sommet représente une occasion importante de définir un nouveau paradigme économique mondial. Cependant, elle comporte également le risque que les accords mondiaux sur le développement durable, déjà durement gagnés, pourraient être perdus ou obscurcis par la poursuite du nouvel agenda. De plus, il existe encore peu de définitions sur ce qui constitue « une économie verte », ce qui rend certains acteurs sceptiques au sujet de son application potentielle.

Considérant les défis de ce « nouvel » agenda, il est par conséquent essentiel que les accords mondiaux qui font avancer le progrès vers une économie verte soient régis par un ensemble de principes fondamentaux acceptés par tous les gouvernements et les intervenants. Parvenir à une définition globale d'une économie verte peut être à la fois laborieux et contraignant, donc l'application de principes plus généraux pourraient se révéler plus utile.

Il y a un large éventail de documentation qui peut être mis à profit dans l'identification de certaines lignes directrices communes pour l'économie verte. Le document qui suit vise à combiner au sein d'un outil de guidage cohésif certains des principes les plus importants existant en matière de développement durable et d'économie verte. Quinze principes ont été identifiés qui représentent une consolidation des accords internationaux existants et des propositions plus radicales et avant-gardiste. Ces principes proviennent de la Déclaration de Stockholm, la Déclaration de Rio, la Déclaration de Johannesburg, la Charte de la Terre, les principes de One Planet Living, la Coalition pour une économie verte, les principes du TUC «*Just Transition*» [transition équitable], et *The New Economics Foundations*.

L'un des objectifs de la Conférence de Rio +20 est d'assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable. Afin de renforcer la volonté politique de parvenir à un résultat ambitieux pour Rio +20, la communauté internationale devra s'accorder sur un cadre éthique commun partageant les mêmes valeurs et principes. Ce document propose aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux un aperçu du genre de principes qui pourraient constituer ce cadre.

Ce document a été mis en place par Forum Stakeholder, en collaboration avec Bioregional et l'Initiative de la Charte de la Terre.

# Principes pour une économie verte

## **1. Distribution équitable des richesses**

Promouvoir une répartition équitable des richesses au sein des nations et entre les nations, réduire les disparités entre riches et pauvres, et atteindre la justice sociale et économique, dans un partage durable et équitable des ressources de la planète et en laissant un espace suffisant pour la faune et la nature sauvage.

## **2. Équité économique et partage**

Guidé par le principe des responsabilités communes mais différenciées, créer des partenariats économiques qui fourniraient une aide financière et technologique importante aux pays moins développés, dans le but de réduire l'écart entre le monde développé et celui en développement, et de soutenir la durabilité environnementale de ces deux mondes.

## **3. Équité intergénérationnelle**

Les écosystèmes et les ressources environnementales doivent être soigneusement gérés et sauvegardés afin d'augmenter la valeur des bienfaits environnementaux auprès des générations futures et de répondre équitablement à leurs besoins, ce qui leur permettra de prospérer.

## **4. Approche de précaution**

L'amélioration des résultats sociaux et environnementaux devrait se faire par la science, en identifiant les risques environnementaux. L'incertitude des scientifiques quant à l'impact environnemental ne devrait pas aboutir sur une réduction de mesures contre la dégradation environnementale. La charge de la preuve devrait incomber à ceux qui proclament qu'il n'y aura impact environnemental majeur.

## **5. Le droit au développement**

Il est fondamental que le développement humain se fasse en harmonie avec l'environnement pour la réussite du développement durable. Cela aidera les individus et les sociétés à atteindre des résultats sociaux et environnementaux positifs.

## **6. Internaliser les effets externes**

Etablir une vraie valeur sociale et environnementale devrait être l'objectif central de toute politique. A cette fin, les prix de marchés doivent refléter les vrais coûts et bénéfices sociaux et environnementaux. Ainsi, c'est le pollueur qui devra supporter le coût de la

pollution. Des régimes de taxes et des cadres réglementaires devraient faire pencher la balance, pour que les « bonnes » choses soient accessibles et que les « mauvaises » choses soient très chères.

## **7. Coopération internationale**

L'application de standards environnementaux internationaux doit être entreprise en coopérant au sein de la communauté internationale et en prenant en compte le possible impact sur le potentiel de développement des autres États. Les mesures environnementales en rapport avec le commerce se doivent d'éviter un protectionnisme égoïste mais surtout, elles doivent s'assurer que le commerce soutient le recours aux ressources durables, à la protection environnementale et aux conditions de travail standards progressives, ce qui promouvrait un nivellement par le haut plutôt que par le bas.

## **8. Responsabilité internationale**

Sachant que des actions à l'intérieur des frontières d'un pays peuvent causer des impacts environnementaux au-delà des juridictions d'un pays, il faut coopérer pour développer des lois internationales qui permettent de trouver des solutions judiciaires indépendantes.

## **9. Information, participation et responsabilité**

Chaque citoyen devrait avoir accès aux informations concernant l'environnement ainsi que l'opportunité de participer aux processus de prises de décision. Afin de s'assurer que les problèmes environnementaux sont traités avec la participation de tous les citoyens concernés, les institutions, à tous les niveaux (national et international), doivent être démocratiques et responsables, et utiliser des outils qui permettent à la société civile de leur demander des comptes. Dans cette optique, l'accès à la justice par les citoyens dans le but de régler et de remédier aux problèmes environnementaux est une pierre angulaire de l'amélioration de la responsabilité.

## **10. Consommation et production écologique**

Introduire une production et une consommation durable en usant de ressources équitables et durables. Réduire puis éliminer les modèles de production et de consommation non viables, c'est-à-dire réduire l'usage des matériaux, les réutiliser et les recycler, reconnaître la rareté des ressources sur la Terre et mettre en place des activités en accord avec cela.

## **11. Planification stratégique, coordonnée et intégrée pour assurer un développement durable, une économie verte et pour éradiquer la pauvreté.**

Une approche intégrée doit être adoptée à tous les niveaux afin d'atteindre plus facilement une durabilité socio-économique et environnementale grâce à l'établissement d'un agenda stratégique avec les sociétés civiles et les intervenants, et par l'intermédiaire de tout ministère compétent.

### **12. Transition juste**

La transition vers une économie verte, à faible intensité carbonique, pour un développement durable, aura un coût. Certains États et acteurs sont mieux préparés à supporter ces coûts que d'autres, et sont plus résistants aux transitions. Pendant une transition, les plus vulnérables doivent être soutenus et protégés. Les pays en développement doivent avoir accès à une assistance financière et technique, les citoyens et les communautés doivent aussi avoir accès à de nouvelles compétences et de nouveaux emplois.

### **13. Redéfinition du bien-être**

Le PIB est un outil inadapté à la mesure du bien-être social et de l'intégrité environnementale. Beaucoup d'activités néfastes à la société et à l'environnement augmentent le PIB, comme l'exploitation des énergies fossiles et la spéculation financière. Le bien-être humain, la qualité de vie et la santé environnementale devraient être les lignes directrices du développement économique.

### **14. Égalité des genres**

L'équité et l'égalité des genres est un prérequis pour la transition vers une économie verte et la réussite du développement durable. Les femmes ont un rôle vital à jouer dans le développement et le management environnemental en promouvant ce changement. Leurs actions doivent être récompensées en fonction de leur mérite et leurs compétences améliorées.

### **15. Sauvegarder la biodiversité et empêcher la pollution de l'environnement**

En tant que partie intégrante du développement et du bien-être humain, il faut protéger et restaurer la biodiversité, et développer un système de gouvernance pour protéger les écosystèmes et leurs résistances contre des dommages irréversibles.

# Analyse et consolidation de principes

## 1. Distribution équitable des richesses

Promouvoir une répartition équitable des richesses au sein des nations et entre les nations, réduire les disparités entre riches et pauvres, et atteindre la justice sociale et économique, dans un partage durable et équitable des ressources de la planète et en laissant un espace suffisant pour la faune et la nature sauvage.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p>L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. A cet égard, les politiques qui encouragent ou qui perpétuent l'apartheid, la ségrégation raciale, la discrimination, les formes, coloniales et autres, d'oppression et de domination étrangères sont condamnées et doivent être éliminées.</p>	<p>Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.</p>	<p><b>14.</b> L'intégration rapide des marchés, la mobilité des capitaux et l'accroissement sensible des flux d'investissement dans le monde entier créent à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités dans la poursuite du développement durable. Mais les avantages et les inconvénients de la mondialisation ne sont pas répartis uniformément, les pays en développement devant faire face à des difficultés particulières dans cette poursuite.</p> <p><b>12.</b> Le profond clivage qui divise la société humaine entre riches et pauvres et le fossé toujours plus large entre le monde développé et le monde en développement font peser une lourde menace sur la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiales.</p>
Charte de la Terre	One Planet Living	The New Economics Foundation
<p><b>3b.</b> Promouvoir la justice sociale et économique, en donnant à chacun les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois sûre, utile et écologiquement durable.</p> <p><b>10a.</b> Promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.</p>	<p>One Planet Living est une vision positive du monde dans laquelle nous vivons heureux et en bonne santé, dans un partage équitable et durable des ressources de la planète et dans laquelle nous avons laissé suffisamment d'espace à la faune et à la flore sauvage.</p> <p><b>Principe 9 :</b> Équité et partenariats locaux - Promouvoir l'équité et le commerce équitable sur les plans local et global, en particulier au</p>	<p>La redistribution des revenus et des richesses peut créer de la valeur en déplaçant les ressources depuis les personnes qui n'en ont pas besoin vers celles qui en ont besoin. Les sociétés plus égalitaires sont des sociétés plus heureuses. En nous concentrant sur l'équité, nous récoltons des bénéfices aussi bien sociaux qu'économiques puisque nous n'aurons plus à payer de si grandes sommes</p>

	profit des communautés désavantagées.	pour les « malades » sociaux, ceux qui sont associés aux très hauts niveaux d'inégalités.
--	---------------------------------------	---

## 2. Equité économique et partage

Guidé par le principe des responsabilités communes mais différenciées, créer des partenariats économiques qui fourniraient une aide financière et technologique importante aux pays moins développés, dans le but de réduire l'écart entre le monde développé et celui en développement, et de soutenir la durabilité environnementale de ces deux mondes.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 9</b> Les déficiences de l'environnement imputables à des conditions de sous-développement et à des catastrophes naturelles posent des problèmes graves, et le meilleur moyen d'y remédier est d'accélérer le développement par le transfert d'une aide financière et technique substantielle pour compléter l'effort national des pays en voie de développement et de fournir une assistance autant que nécessaire.</p> <p><b>Principe 20</b> On devra mettre les techniques intéressantes de l'environnement à la disposition des pays en voie de développement, à des conditions qui encouragent une large diffusion sans constituer pour eux une charge économique.</p>	<p><b>Principe 7</b> Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.</p> <p><b>Principe 9</b> Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.</p>	<p><b>18.</b> Dans le même temps, nous travaillerons de concert pour nous aider mutuellement à accéder aux ressources financières, à tirer parti de l'ouverture des marchés, à assurer le renforcement des capacités, à utiliser les technologies modernes pour favoriser le développement et à garantir les transferts de technologie, le développement des ressources humaines, l'éducation et la formation, afin que soit banni pour toujours le sous-développement.</p>

Charte de la Terre	One Planet Living	The New Economics Foundation
<p><b>2b.</b> Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun.</p> <p><b>7c.</b> Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.</p> <p><b>8a.</b> Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.</p> <p><b>10b.</b> Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.</p>	<p><b>Principe 9 : Équité et partenariats locaux –</b>  Dans le cadre de la planification du développement durable au niveau des projets nationaux et régionaux, les gouvernements et la société civile considèrent ce dont les citoyens ont besoin et quelles ressources renouvelables et non-renouvelables sont susceptibles de répondre à ces besoins. Là où il est nécessaire de développer de nouveaux services, de nouvelles techniques et technologies afin d'utiliser ces ressources et de répondre aux besoins, les gouvernements doivent inciter et encourager la recherche et le développement, et soutenir le transfert de technologies à l'aide d'un important support financier.</p>	<p>L'établissement d'une dette commerciale écologique obligerait les pays riches à payer les pays plus pauvres pour l'excès d'exploitation de ressources et pour la pollution qu'ils exercent dans ces pays. Cela aurait des effets significatifs sur le développement car les richesses économiques seraient redistribuées aux pays les plus pauvres.</p>

### 3. Équité intergénérationnelle

Les écosystèmes et les ressources environnementales doivent être soigneusement gérés et sauvegardés afin d'augmenter la valeur des bienfaits environnementaux auprès des générations futures et de répondre équitablement à leurs besoins, ce qui leur permettra de prospérer.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 2</b>  Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon les besoins.</p>	<p><b>Principe 3</b>  Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.</p>	<p><b>37.</b> Depuis le continent africain, berceau de l'humanité nous promettons solennellement aux peuples du monde et aux générations qui hériteront de cette Terre de faire en sorte que le développement durable que nous appelons de nos vœux devienne une réalité.</p>



Charte de la Terre	One Planet Living	The New Economics Foundation
<p><b>4.</b> Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.</p> <p><b>a.</b> Reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures.</p>	<p>L'équité intergénérationnelle est implicite dans One Planet Living, vivons dès aujourd'hui dans un partage équitable et durable des ressources de la Terre afin qu'elles soient sauvegardées pour les générations futures et pour la nature.</p>	<p>Mettre l'établissement d'une valeur environnementale réelle au premier plan, en respectant les limites de l'environnement, protégera notre environnement naturel dès maintenant et dans les générations futures. La « Grande transition » augmentera la valeur environnementale progressivement, sur trois plans : celui individuel, par la distribution plus équitable des revenus et des biens ; celui de la société, en réduisant les coûts associés à l'inégalité ; celui des générations futures, en protégeant l'environnement naturel afin de réduire les coûts associés au changement climatique.</p>

#### 4. Approche de précaution

L'amélioration des résultats sociaux et environnementaux devrait se faire par la science, en identifiant les risques environnementaux. L'incertitude des scientifiques quant à l'impact environnemental ne devrait pas aboutir sur une réduction de mesures contre la dégradation environnementale. La charge de la preuve devrait incomber à ceux qui proclament qu'il n'y aura aucun impact environnemental majeur.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 18</b> Il convient de recourir à la science et à la technique, dans le cadre de leur contribution au développement économique et social, pour déceler, éviter ou limiter les dangers qui menacent l'environnement et résoudre les problèmes qu'il pose, et d'une manière générale pour le bien de l'humanité.</p>	<p><b>Principe 15</b> Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.</p>	

Charte de la Terre	One Planet Living	The New Economics Foundation
<p><b>6.</b> Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.</p> <p><b>a.</b> Prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.</p> <p><b>b.</b> Faire porter le poids de la preuve par ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.</p>		

## 5. Le droit au développement

Il est fondamental que le développement humain se fasse en harmonie avec l'environnement pour la réussite du développement durable. Cela aidera les individus et les sociétés à atteindre des résultats sociaux et environnementaux positifs.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 8</b> Le développement économique et social est indispensable si l'on veut assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme et créer sur la terre des conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie.</p>	<p><b>Principe 3</b> Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.</p> <p><b>Principe 4</b> Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie</p>	<p><b>7.</b> Conscients que l'humanité se trouve à un carrefour, nous sommes unis par notre détermination commune à nous efforcer résolument de trouver une réponse positive face à la nécessité de bâtir un plan concret et manifeste pour aboutir à l'éradication de la pauvreté et au développement humain.</p>

	intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.	
<b>Charte de la Terre</b>	<b>One Planet Living</b>	<b>The New Economics Foundation</b>
<b>10.</b> S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.	<b>Principe 9 :</b> Équité et partenariats locaux – One Planet Living tend à créer des emplois, en particulier dans l'économie verte, à faire le commerce de biens provenant du commerce équitable, à permettre l'équité et l'intégration physiquement et socialement, tout comme la participation, la propriété et l'accessibilité, et à améliorer les conditions de vie des groupes sociaux désavantagés.	

## 6. Internaliser les effets externes

Etablir une vraie valeur sociale et environnementale devrait être l'objectif central de toute politique. A cette fin, les prix de marchés doivent refléter les vrais coûts et bénéfices sociaux et environnementaux. Ainsi, c'est le pollueur qui devra supporter le coût de la pollution. Des régimes de taxes et des cadres réglementaires devraient faire pencher la balance, pour que les « bonnes » choses soient accessibles et que les « mauvaises » choses soient très chères.

<b>Déclaration de Stockholm</b>	<b>Déclaration de Rio</b>	<b>Déclaration de Johannesburg</b>
	<b>Principe 16</b> Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.	
<b>Charte de la Terre</b>	<b>Coalition pour une économie verte (Green Economy Coalition)</b>	<b>The New Economics Foundation</b>

<p><b>7d.</b> Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et économiques les plus élevées.</p>	<p>Les politiques fiscales et les contrats d'investissements incluent des mesures qui affectent l'environnement, comme des subventions pour l'extraction, le raffinage et la consommation des énergies fossiles, et l'incitation à la surconsommation des ressources limitées comme l'eau et la terre. Les régimes fiscaux taxent des « biens » comme les emplois plutôt que des « mauvais » comme les dommages environnementaux.</p>	<p>L'établissement d'une valeur sociale et environnementale devrait être l'objectif central des prises de décision politiques. Cela doit être vérifié aussi bien dans les prises de décisions des marchés publics que dans celles des marchés privés ; les prix du marché doivent refléter les vrais coûts et bénéfices sociaux et environnementaux. Nous devons rendre les produits « bons » accessibles et les produits « mauvais » très chers. De nos jours, on constate souvent le contraire.</p>
--	---	---

## 7. Coopération internationale

L'application de standards environnementaux internationaux doit être entreprise en coopérant au sein de la communauté internationale et en prenant en compte le possible impact sur le potentiel de développement des autres États. Les mesures environnementales en rapport avec le commerce se doivent d'éviter un protectionnisme égoïste mais surtout, elles doivent s'assurer que le commerce soutient le recours aux ressources durables, à la protection environnementale et aux conditions de travail standards progressives, ce qui promouvrait un nivellement par le haut plutôt que par le bas.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 11</b> Les politiques nationales d'environnement devraient renforcer le potentiel de progrès actuel et futur des pays en voie de développement, et non l'affaiblir ou faire obstacle à l'instauration de meilleures conditions de vie pour tous. Les Etats et les organisations internationales devraient prendre les mesures voulues pour s'entendre sur les moyens de parer aux conséquences économiques que peut avoir, au niveau national et international, l'application de mesures de protection de l'environnement.</p>	<p><b>Principe 12</b> Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands</p>	

<p><b>Principe 24</b> Les questions internationales se rapportant à la protection et à l'amélioration de l'environnement devraient être abordées dans un esprit de coopération par tous les pays, grands ou petits sur un pied d'égalité.</p>	<p>problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.</p>	
<p><b>Charte de la Terre</b></p>	<p><b>Coalition pour une économie verte (Green Economy Coalition)</b></p>	<p><b>The New Economics Foundation</b></p>
<p><b>10c.</b> S'assurer que toutes les industries favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.</p>	<p><i>Un challenge international, « une course vers les sommets ».</i> Être le plus rentable possible n'empêche pas d'avoir des résultats sur le développement durable positifs. Il est très probable que les entreprises auront du mal à y arriver. Cela ne requerra pas seulement d'ajuster les bons prix, il faudra aussi les stimuler correctement. L'OMC et d'autres institutions internationales de commerce et de finance peuvent s'avérer d'importants partenaires dans la réalisation de ces résultats.</p>	

## 8. Responsabilité internationale

Sachant que des actions à l'intérieur des frontières d'un pays peuvent causer des impacts environnementaux au-delà des juridictions d'un pays, il faut coopérer pour développer des lois internationales qui permettent de trouver des solutions judiciaires indépendantes.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Charte de la Terre
<p><b>Principe 22</b> Les Etats doivent coopérer pour développer encore le droit international en ce qui concerne la responsabilité et l'indemnisation des victimes de la pollution et d'autres dommages écologiques que les activités menées dans les limites de la juridiction de ces Etats ou sous</p>	<p><b>Principe 13</b> Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour</p>	<p><b>2a.</b> Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain.</p> <p><b>13d.</b> Établir l'accès effectif et efficace à des</p>

<p>leur contrôle causent à des régions situées au-delà des limites de leur juridiction.</p>	<p>développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.</p> <p><b>Principe 14</b> Les Etats devraient concorder efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.</p>	<p>procédures judiciaires administratives et indépendantes, incluant les compensations et les réparations des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.</p>
---	---	---

## 9. Information, participation et responsabilité

Chaque citoyen devrait avoir accès aux informations concernant l'environnement ainsi que l'opportunité de participer aux processus de prises de décision. Afin de s'assurer que les problèmes environnementaux sont traités avec la participation de tous les citoyens concernés, les institutions, à tous les niveaux (national et international), doivent être démocratique et responsables, et utiliser des outils qui permettent à la société civile de leur demander des comptes. Dans cette optique, l'accès à la justice par les citoyens dans le but de régler et de remédier aux problèmes environnementaux est une pierre angulaire de l'amélioration de la responsabilité.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 19</b> Il est essentiel aussi que les moyens d'information de masse évitent de contribuer à la dégradation de l'environnement et, au contraire, diffusent des informations de caractère éducatif...</p> <p><b>Principe 20</b> A cet égard, on devra encourager et faciliter la</p>	<p><b>Principe 10</b> La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et</p>	<p><b>31.</b> Pour atteindre nos objectifs de développement durable, il nous faut des institutions internationales et multilatérales plus efficaces, plus démocratiques et plus comptables de leurs actes.</p> <p><b>26.</b> Nous nous rendons compte que le développement durable exige une perspective à long terme et une large participation à la formulation des politiques, à la prise de</p>

<p>libre circulation des informations les plus récentes et le transfert des données d'expérience, en vue d'aider à la solution des problèmes environnementaux...</p>	<p>activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.</p>	<p>décisions et à la mise en œuvre à tous les niveaux. En tant que partenaires sociaux, nous continuerons à œuvrer pour des partenariats stables avec tous les principaux groupes, en respectant les rôles importants et indépendants de chacun d'entre eux.  <b>29.</b> Nous convenons qu'il faut que les entreprises du secteur privé respectent l'obligation de rendre compte, laquelle devrait être établie dans un cadre réglementaire transparent et stable.</p>
<p><b>Charte de la Terre</b></p>	<p><b>One Planet Living</b></p>	<p><b>Coalition pour une économie verte</b></p>
<p><b>13.</b> Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et de justice, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.</p> <p><b>a.</b> Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les plans et activités de développement qui l'intéresse ou qui sont susceptibles de l'affecter.</p> <p><b>b.</b> Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.</p> <p><b>10d.</b> Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de leurs activités.</p>	<p>Des principes cadres clairs, comme ceux mis en valeur dans One Planet Living, aident les gens à comprendre et à mettre en pratique le développement durable sur différentes échelles et dans diverses situations. Le partage des connaissances entre les personnes qui mettent en place One Planet Living est vital pour réaliser des progrès rapides et atteindre de meilleurs résultats. Des principes cadres simples et clairs permettent aussi aux citoyens d'engager la responsabilité de leurs représentants par rapport à ces principes.</p>	<p>Une direction et une incitation faibles, ainsi que l'absence de responsabilités, participent au retranchement du paradigme économique.</p>

<p><b>8c.</b> S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.</p>		
---	--	--

## 10. Consommation et production écologique

Introduire une production et une consommation durable en usant de ressources équitables et durables. Réduire puis éliminer les modèles de production et de consommation non viables, c'est-à-dire réduire l'usage des matériaux, les réutiliser et les recycler, reconnaître la rareté des ressources sur la Terre et mettre en place des activités en accord avec cela.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 3</b> La capacité du globe de produire des ressources renouvelables essentielles doit être préservée et, partout où cela est possible, rétablie ou améliorée.</p>	<p><b>Principe 8</b> Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.</p>	<p><b>11.</b> Nous savons bien que l'éradication de la pauvreté et le changement des modes de consommation et de production, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles en vue du développement économique et social, sont des objectifs primordiaux et des conditions absolues du développement durable.</p>
Charte de la Terre	One Planet Living	Coalition pour une économie verte
<p><b>7.</b> Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.</p> <p><b>a.</b> Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.</p>	<p>Introduire une consommation et une production durables dans un partage équitable et durable de l'empreinte carbone et écologique, et suivre une production propre en prenant en compte les dix principes sur le développement durable de One Planet Living.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Zéro carbone</li> <li>2. Zéro déchets</li> <li>3. Transports durables</li> <li>4. Matériaux locaux et durables</li> <li>5. Alimentation locale et durable</li> <li>6. Gestion durable de l'eau</li> </ol>	<p>Le nombre de nouveaux problèmes de consommation non-viable s'est intensifié. Alors que près d'un tiers de la population mondiale se bat pour survivre avec moins de 2\$ par jour, le style de vie des citoyens des riches pays industrialisés atteint une empreinte écologique de 3 à 5 fois supérieure à la capacité de la Terre. En conséquence, le progrès vers le bien-être de toute l'humanité est inadapté.</p> <p>Ce paradigme économique dominant (endettement, utilisation des énergies fossiles,</p>



<p>b. Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.</p>	<p>7. Habitats naturels et biodiversité 8. Culture et héritage 9. Équité et partenariats locaux 10. Qualité de vie et bien-être</p>	<p>croissance basée sur la consommation et les emplois précaires) est présent mondialement mais nous nous reposons encore dessus pour résoudre les problèmes que ce même paradigme crée.</p>
---	---	--

### 11. Planification stratégique, coordonnée et intégrée pour assurer un développement durable, une économie verte et pour éradiquer la pauvreté.

Une approche intégrée doit être adoptée à tous les niveaux afin d'atteindre plus facilement une durabilité socio-économique et environnementale grâce à l'établissement d'un agenda stratégique avec les sociétés civiles et les intervenants, et par l'intermédiaire de tout ministère compétent.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 13</b> Afin de rationaliser la gestion des ressources et ainsi d'améliorer l'environnement, les Etats devraient adopter une conception intégrée et coordonnée de leur planification du développement, de façon que leur développement soit compatible avec la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt de leur population.</p>	<p><b>Principe 10</b> La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision.</p>	<p><b>36.</b> Nous nous engageons à l'égard du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et à expédier la réalisation de tous les objectifs socioéconomiques et environnementaux qui y sont formulés et assortis de délais. <b>30.</b> Nous nous engageons à renforcer et à améliorer la gouvernance à tous les niveaux pour une mise en œuvre efficace d'Action 21, des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre du présent Sommet.</p>
<p><b>Charte de la Terre</b></p>	<p><b>One Planet Living</b></p>	<p><b>Coalition pour une économie verte</b></p>

<p><b>5a.</b> Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.</p>	<p>L'approche d'implémentation de One Planet Living inclut la préparation, avec les parties prenantes, de « Plans d'actions » dans un contexte donné, afin de réaliser les idées de One Planet Living. Un plan est basé sur et guidé par les dix principes de One Planet Living, des objectifs communs internationaux et par les découvertes les plus récentes de la science. Cette approche suscite un engagement et apporte des solutions créatives dans le but d'atteindre un développement durable et donc une économie verte et l'éradication de la pauvreté. Ces plans sont examinés par des experts indépendants qui donnent des conseils pour les améliorer, ils sont publiés et mis à jour régulièrement pour montrer les progrès réalisés.</p>	<p>Réussir une économie verte demande d'intégrer les priorités et les intérêts environnementaux à tous les niveaux dans les prises de décisions et les dépenses nationales. Il faut aussi les intégrer au sein des innombrables tributaires du développement : les départements d'État et les ministères, les institutions gouvernementales locales, les entreprises, les médias, les académies et la société civile dans tous ses aspects.</p>
--	--	---

## 12. Transition juste

La transition vers une économie verte, à faible intensité carbonique, pour un développement durable, aura un coût. Certains États et acteurs sont mieux préparés à supporter ces coûts que d'autres, et sont plus résistants aux transitions. Pendant une transition, les plus vulnérables doivent être soutenus et protégés. Les pays en développement doivent avoir accès à une assistance financière et technique, les citoyens et les communautés doivent aussi avoir accès à de nouvelles compétences et de nouveaux emplois.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p><b>Principe 12</b> Il faudrait dégager des ressources pour préserver et améliorer l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de développement et des dépenses que peut entraîner l'intégration de mesures de préservation de l'environnement dans la planification de leur développement, et aussi de la nécessité de mettre à leur disposition à</p>	<p><b>Principe 6</b> La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.</p>	

cette fin, sur leur demande, une assistance internationale supplémentaire, aussi bien technique que financière.		
<b>Charte de la Terre</b>	<b>One Planet Living</b>	<b>Coalition pour une économie verte</b>
<p><b>9c.</b> Reconnaître les ignorés, protéger les plus faibles, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.</p> <p><b>10b.</b> Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.</p>	<p>Principe 9 : Équité et partenariats locaux</p> <p>Principe 10 : Qualité de vie et bien-être</p>	<p>Une transition juste vers une économie verte. Les investissements, l'éducation et la formation, la protection sociale et le dialogue sont essentiels pour mener à bien les changements dans l'économie traditionnelle et pour accompagner les travailleurs et les communautés vers une économie verte et équitable.</p> <p>Nous avons besoin d'investir dans les technologies et les infrastructures pour créer des emplois « verts », d'investir dans les compétences et les programmes de formation pour une économie verte et de respecter les droits du travail.</p>

### 13. Redéfinition du bien-être

Le PIB est un outil inadapté à la mesure du bien-être social et de l'intégrité environnementale. Beaucoup d'activités néfastes à la société et à l'environnement augmentent le PIB, comme l'exploitation des énergies fossiles et la spéculation financière. Le bien-être humain, la qualité de vie et la santé environnementale devraient être les lignes directrices du développement économique.

<b>Déclaration de Stockholm</b>	<b>Déclaration de Rio</b>	<b>The New Economics Foundation</b>
<p>Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde. C'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et, par son dur travail, transforme sans cesse l'environnement. Avec le progrès social et l'évolution de la production, de la science et de la technique, l'aptitude de l'homme à améliorer</p>	<p><b>Principe 1</b></p> <p>Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.</p>	<p>Les gens associent à juste titre un PIB décroissant avec une augmentation du chômage, de la pauvreté et de la misère en général. La façon dont notre économie a été structurée est telle que c'est effectivement le cas. Un objectif majeur de la « Grande transition » est réaliser ce changement de manière à ce que nous soyons plus riches et</p>

<p>son environnement se renforce chaque jour.</p>		<p>non plus pauvres. Le PIB est un très mauvais outil de mesure du progrès : les revenus, qui ont participé à l'élaboration de la pyramide des produits dérivés « toxiques » en étant retirés du système économique par les traders de Londres, ont été ajoutés au PIB ; nettoyer les effets de la pollution augmente le PIB ; payer les coûts dus aux hauts taux de criminalité augmente aussi le PIB. Aucun de ces éléments ne peut être considéré comme la base de valeurs sociales et environnementales à long terme. A l'inverse, elles sont extrêmement destructrices.</p>
<p><b>Charte de la Terre</b></p>	<p><b>One Planet Living</b></p>	<p><b>Coalition pour une économie verte</b></p>
<p><b>7f.</b> Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle dans un monde aux ressources limitées.</p>	<p>L'approche de One Planet Living dans le monde nous prouve que nous pouvons vivre en partageant équitablement les ressources de la planète et constater une amélioration des conditions de vie, de la santé et du bien-être des citoyens. Cela montre que nous pouvons nous éloigner de la culture du consumérisme et du gaspillage pour nous rapprocher d'une culture de la sobriété adaptée aux niveaux de la population humaine. Principe 8 : Culture et héritage – Célébrer et faire revivre les patrimoines culturels et la notion d'identité locale et régionale ; encourager une nouvelle culture de la durabilité. <b>Principe 10</b> : Qualité de vie et bien-être - Promouvoir une qualité de vie et un bien-être mental, physique et spirituel notamment grâce à des mesures visant à impliquer l'ensemble des personnes dans des actions sociales et environnementales.</p>	<p>Redéfinir le progrès du développement et la façon de le mesurer : le PIB a montré qu'il était un outil tout à fait inadapté à la mesure du développement national. En outre, les objectifs et les politiques fiscales, monétaires et économiques guidées par le PIB ont abouti sur une grande partie des problèmes auxquels nous faisons actuellement face. Le besoin de nouvelles méthodes et de nouveaux indicateurs est de plus en plus demandé.</p>

## 14. Egalité des genres

L'équité et l'égalité des genres est un prérequis pour la transition vers une économie verte et la réussite du développement durable. Les femmes ont un rôle vital à jouer dans le développement et le management environnemental en promouvant ce changement. Leurs actions doivent être récompensées en fonction de leur mérite et leurs compétences améliorées.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
	<b>Principe 20</b> Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.	<b>20.</b> Nous sommes résolus à veiller à ce que le renforcement du pouvoir d'action et l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité des sexes, soient intégrés à toutes les activités que recouvrent Action 21, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre du présent Sommet.
Charte de la Terre	Coalition pour une économie verte	The New Economics Foundation
<b>11.</b> Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.  <b>a.</b> Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence contre elles.	L'économie verte donne la chance d'ouvrir les opportunités d'emploi aux femmes, beaucoup d'entre elles ayant les compétences nécessaires aux activités dites « informelles ».	Le centre de l'économie repose sur tous les travaux non-payés qui sont cruciaux au bon fonctionnement de la société et des communautés. S'occuper des personnes âgées, élever les enfants, faire du volontariat pour la communauté et exercer ses droits démocratiques pour protester, toutes ces tâches (réalisées de manière disproportionnée par des femmes) sont aussi systématiquement dévalorisées par l'économie de marché qui empiète sur le temps que l'on peut consacrer à ces activités.

## 15. Sauvegarder la biodiversité et empêcher la pollution de l'environnement

En tant que partie intégrante du développement et du bien-être humain, il faut protéger et restaurer la biodiversité, et développer un système de gouvernance pour protéger les écosystèmes et leurs résistances contre des dommages irréversibles.

Déclaration de Stockholm	Déclaration de Rio	Déclaration de Johannesburg
<p>Les rejets de matières toxiques ou d'autres matières et les dégagements de chaleur en des quantités ou sous des concentrations telles que l'environnement ne puisse plus en neutraliser les effets doivent être interrompus de façon à éviter que les écosystèmes ne subissent des dommages graves ou irréversibles. La lutte légitime des peuples de tous les pays contre la pollution doit être encouragée.</p> <p>La conservation de la nature, et notamment de la flore et de la faune sauvages, doit donc tenir une place importante dans la planification pour le développement économique.</p>	<p><b>Principe 4</b> Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.</p>	<p><b>18.</b> Nous nous félicitons que le Sommet de Johannesburg ait été axé sur l'indivisibilité de la dignité humaine et nous sommes résolus à accroître rapidement, en prenant des décisions sur les objectifs, les calendriers et les partenariats, l'accès à des biens ou services aussi élémentaires qu'une eau salubre, des systèmes d'assainissement, un logement convenable, l'énergie, les soins de santé la sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité Dans le même temps, nous travaillerons de concert pour nous aider mutuellement à accéder aux ressources financières, à tirer parti de l'ouverture des marchés, à assurer le renforcement des capacités, à utiliser les technologies modernes pour favoriser le développement et à garantir les transferts de technologie, le développement des ressources humaines, l'éducation et la formation, afin que soit banni pour toujours le sous-développement.</p>
Charte de la Terre	One Planet Living	The New Economics Foundation
<p><b>6d.</b> Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.</p> <p><b>2a.</b> Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de</p>	<p><b>Principe 7 :</b> Habitats naturels et biodiversité – Protéger et restaurer les habitats naturels et la biodiversité actuelle, et créer de nouveaux espaces pour qu'elle se développe. D'éminents écologistes suggèrent qu'il faut rendre au moins 20% des terres de production biologique à la nature et à la biodiversité. Nous perdons constamment de la biodiversité et il est nécessaire d'inverser ce mouvement.</p>	<p>C'est la vision d'une gouvernance environnementale qui restaure et protège les résistances des écosystèmes, ainsi que la biodiversité qui les constitue, et qui assure donc les services que ceux-ci fournissent. C'est aussi une vision de développement qui utilise les ressources naturelles durablement et qui répartit les coûts et les bénéfices environnementaux équitablement, afin de</p>

<p>l'être humain.</p> <p><b>5a.</b> Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement. Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.</p>	<p>Production propre : éviter toute pollution de l'air, de la terre et de l'eau. Tout achat devrait s'accompagner d'une vérification de l'impact écologique en amont.</p>	<p>créer une société juste et équitable.</p>
---	---	--

## Références

Déclaration de la Charte de la Terre. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.earthcharterinaction.org/contenu/>

Déclaration de Stockholm, 21<sup>ème</sup> assemblée plénière, 16 juin 1972, Chapitre 11. Disponible sur : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>

Déclaration de Rio, Nations-Unies. Disponible sur : <http://www.unep.org/Documents.multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163&l=fr>

Déclaration de Johannesburg. Disponible sur : [http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD\\_POI\\_PD/French/POI\\_PD.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POI_PD.htm)

One Planet Living, Bioregional ; outils, cadre et études de cas disponibles en anglais sur : <http://www.bioregional.com/our-vision/one-planet-living/>, <http://www.oneplanetvision.org/> et <http://www.oneplanetcommunities.org/>

One Planet Living, les 10 principes, disponibles sur : [http://wwf.panda.org/fr/wwf\\_action\\_themes/modes\\_de\\_vie\\_durable/principes\\_one\\_planet\\_living\\_developpement\\_durable/](http://wwf.panda.org/fr/wwf_action_themes/modes_de_vie_durable/principes_one_planet_living_developpement_durable/)

Coalition pour une économie verte (Green Economy Coalition, GEC) disponible en anglais sur : <http://greeneconomycoalition.org/node/76>

The New Economics Foundation, "Well-being and the Environment" (2005), "A Well-being Manifesto for a Flourishing Society" (2004) and 'The Great Transition' (2009). Disponible sur : <http://www.neweconomics.org/programmes/natural-economies>, <http://www.neweconomics.org/publications/well-being-manifesto-flourishing-society>, <http://www.neweconomics.org/publications/great-transition>



## À propos de Stakeholder Forum

Stakeholder Forum est une organisation internationale qui travaille pour faire avancer le développement durable et pour promouvoir la démocratie entre les parties prenantes à un niveau mondial. Notre travail vise à améliorer les prises de décision internationales ouvertes, responsables et participatives sur le développement durable.

Stakeholder Forum agit à travers quatre points clés : Politiques et mesures de soutien mondiales (« ce qui inclut la Gouvernance mondiale ») ; Engagement des parties prenantes ; Média et communications ; et Renforcement des moyens.

## Nos travaux en vue du sommet de la Terre 2012

Réussir le développement durable requière une coopération entre une large variété de parties. Au sein de Stakeholder Forum, nous travaillons actuellement avec les représentants des neuf « groupes majeurs » à l'échelle mondiale, en vue du sommet de la Terre 2012, afin d'augmenter l'engagement de la société civile dans le processus du sommet. A cette fin, nous rédigeons des analyses, facilitons le dialogue, conduisons des consultations et formons des coalitions multilatérales. Dans le but de diffuser nos travaux, nous produisons aussi des radios podcasts, des vidéos et des animations pour toucher une grande variété de parties.

Stakeholder Forum a mis en place le site [www.earthsummit2012.org](http://www.earthsummit2012.org) qui sert de plateforme d'information fournissant des mises à jour, des informations générales et des analyses en vue de Rio+20. Le site a aussi pour vocation d'être une plateforme de connexion entre les organisations et les parties qui souhaiteraient s'engager dans le processus préparatoire.



---

**STAKEHOLDER  
FORUM**